

## Programme de CP et CE1

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français	10h
Mathématiques	5h
Langue vivante	9h <sup>(1)</sup>
Education physique et sportive (EPS)	
Pratiques artistiques et histoire des arts	
Découverte du monde <sup>(2)</sup>	
<b>Total hebdomadaire</b>	<b>24h</b>

*<sup>(1)</sup> La déclinaison de cet horaire hebdomadaire sera en fonction du projet pédagogique des enseignants, dans le respect des volumes annuels fixés pour chacun des domaines disciplinaires :*

- langue vivante : 54h
- éducation physique et sportive (EPS) : 108h
- pratiques artistiques et histoire des arts : 81h
- découverte du monde : 81h

*<sup>(2)</sup> Les élèves acquièrent des repères dans le temps et l'espace, des connaissances sur le monde et maîtrisent le vocabulaire spécifique correspondant en observant et en manipulant. Ils s'initient également aux fonctions de base de l'ordinateur correspondant aux compétences constitutives du brevet informatique et internet (B2i).*